

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le 09 JANVIER à 18 heures 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Michel BOUILLON, maire.

Étaient présents : BOUILLON Jean-Michel, Maire, VRAC Eugène 1^{er} adjoint, HELAOUET Georges 2^{ème} adjoint, GENIER Emilie 3^{ème} adjointe, AMOROS Françoise, LARDENOIS Christine, LEONARD Michel

Absents excusés : LEFEVRE François, LAVALLEY Noël,
GUIDOU Ludovic donne pouvoir à J-M Bouillon

Secrétaire de séance : HELAOUET G
Formant la majorité des membres en exercice

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2017

Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

Mr le maire demande si les conseillers ont des remarques sur le compte rendu de la précédente séance.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu.

II VENTE DU CHALET « LES MOUETTES » 22 RUE DE JERSEY

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a décidé, le 6 juin 2017, à l'unanimité, la mise en vente du chalet « les Mouettes » situé au 22 rue de Jersey dans le Parc résidentiel de loisirs « les Peupliers Argentés »

Vu la loi 95-127 du 8 février, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaires pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants.

L'Office notarial SCP Bleicher et Boisset a trouvé un acquéreur pour le chalet en l'état pour un montant de 90 000.00€ net vendeur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE, la vente du Lot 1 constitué d'un chalet et d'un terrain de 263m² cadastré B 975 - B 973- B 970 au prix de 90 000.00€ net vendeur à Mr et Madame Jean Girard

MISSIONNE, la S.C.P. Bleicher et Boisset, de Barneville-Carteret, pour établir l'acte de vente correspondant.

AUTORISE, Mr le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains et à signer toutes les pièces du dossier

III DEMANDE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE LOCATION SALLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une personne avait retenu la location de la salle communale pour une fête de famille et que cette manifestation a été annulée.

Compte tenu du manque d'information concernant la résiliation de location mentionné sur le contrat de location

Il propose au conseil municipal de rembourser l'acompte qui avait été versé par la famille

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- accepte de rembourser l'acompte suivant :
de 50 € à Madame Katy GUERIN

IV RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS

Monsieur le maire rappelle qu'un contrat de maintenance des logiciels utilisés pour la comptabilité, la paie, les élections, la gestion des administrés et la facturation assainissement a été souscrit avec la société BERGER-LEVRAULT le 1er janvier 2015 pour une durée de trois ans à raison d'une cotisation annuelle

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide de renouveler le contrat de maintenance des logiciels cités ci-dessus auprès de la société Berger-Levrault à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une nouvelle durée de trois années
- autorise le maire à signer tous les documents afférents au renouvellement du contrat

IV QUESTIONS DIVERSES

Mr le maire invite les membres de la commission « bulletin communal » à se réunir pour rédiger une maquette du bulletin

Mme Amoros souligne la nécessité d'élaguer les haies le long de la rue des Orémus et du chemin Saulnier et demande au maire d'alerter les propriétaires riverains.

Fait à St Georges de la Rivière
le 12 JANVIER 2018

Le maire, J-M BOUILLON

VRAC Eugène 1^{er} adjoint,

HELAOUE Georges 2^{ème} adjoint,

GRENIER Emilie 3^{ème} adjointe

LEFEVRE François,

LARDENOIS Christine,

GUIDOU Ludovic

LEONARD Michel,

LAVALLEY Noël

AMOROS Françoise,